

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE  
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 SEPTEMBRE 2016**

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
" " présents : 26  
(étant constaté l'arrivée de Mme BAILLY en cours de séance)  
" " ayant donné pouvoir : 03  
" " votants : 29

Date de la convocation : 15 septembre 2016

Date de l'affichage : 29 septembre 2016

**PRESENTS** : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, Mme BADOR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, M. BERNARD, M. BOUVET DIT MARECHAL, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. MIGNOTTE, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, M. LENG, Mme RAME.

**EXCUSES** : M. PERNOT (pouvoir donné à M. SAILLARD), Mme MILLET (pouvoir donné à M. TISSOT), Mme SEGUIN (pouvoir donné à Mme TBATOU)

**SECRETARE DE SEANCE** : Ghislaine BENOIT

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

---

**M. le Maire.-** Messieurs-Dame, bienvenue. L'heure étant passée, nous allons commencer. Le quorum est largement atteint.

Vous avez reçu en temps et en heure la convocation pour ce Conseil municipal.

Avant toute chose, nous allons respecter un petit moment de silence en la mémoire de Monsieur Hans Jürgen Schuwerk qui a été maire de Gottmadingen, ville qui a été jumelée à nous pendant une trentaine d'années. Il est décédé. L'enterrement a eu lieu le 26 août. J'y suis allé avec Clément et David, nous avons fait l'aller-retour dans la journée. Il venait très souvent à Champagnole, il a vraiment développé les échanges. Il a été maire de fin 1973 - il n'a donc pas connu André Socié en tant que maire - jusqu'en 2004. Depuis, il a été remplacé par Mickael Klinger qui est maire depuis 12 ans. Je vous demande donc d'observer un moment de silence en sa mémoire. Merci.

*(L'assemblée observe une minute de silence)*

---

## Adoption de l'ordre du jour – Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2016

Vous avez reçu l'ordre du jour, donc adoption de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2016 qui vous a été transmis par mail le 31 août. Je vous prie de bien vouloir l'adopter.

Y a-t-il des remarques ?

**M. Duprez.-** Nous n'avons pas de remarques particulières.

**M. le Maire.-** S'il n'y a pas de remarque, je considère qu'il est adopté à l'unanimité.  
Merci.

Pour ce soir, Madame Patricia Seguin donne pouvoir à Madame Rahma Tbatou, Monsieur Clément Pernot me donne pouvoir, Madame Laurence Millet donne pouvoir à Monsieur Pascal Tissot.

La secrétaire de séance sera Madame Ghislaine Benoit.

---

### Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

**M. le Maire.-** Vous avez reçu les décisions prises par le Maire. Il y a les tarifs de l'école de musique. Comme tous les ans, il y a une petite réévaluation de 1 ou 2 %.

**Mme Martin.-** Une petite différence entre l'extérieur et Champagnole.

**M. le Maire.-** Ensuite, ce sont tous les droits de préemption auxquels la ville renonce. Ce sont généralement des ventes de maison ou d'appartement.

---

### Remerciements et communications diverses

**M. le Maire.-** Remerciements de la fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour l'aide apportée par la Municipalité dans l'organisation de la manifestation organisée lors du passage du Tour de France (tenue d'un stand « Génération Pêche »).

Ils étaient installés devant La Poste et il pouvait faire avancer les gamins dans l'ère sablée qui étaient installée.

Les Restos du Cœur nous remercient pour la subvention accordée à l'association.

La Paroisse de Champagnole nous remercie pour l'autorisation d'accès au Mont Rivel lors de l'organisation d'un pique-nique au sommet du Mont Rivel à proximité de la ferme.

---

## PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL, COMMUNICATION

### 1. Modification du tableau des effectifs

**M. Dussouillez.-** Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des emplois permanents créés ou modifiés pour les besoins des services de la commune.

Les modifications ou créations peuvent intervenir en cours d'année soit pour des raisons de promotion soit pour des créations de service soit pour régulariser des situations administratives.

Les mouvements ont été soumis aux membres de la commission Sécurité, Personnel et Communication réunis le 7 septembre 2016 qui a rendu un avis favorable.

SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE
Restaurant Municipal		Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe au 01/10/2016

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver par délibération cette modification.

C'est la résultante d'un employé qui a passé un concours et qui est titularisé.

**M. Bouvet.**- Ce n'est pas une création ? Il n'y a pas d'emploi supprimé ?

**M. Dussouillez.**- C'est la création d'un poste d'adjoint technique principal puisque c'était un contractuel auparavant.

Avez-vous des questions ?

**M. Duprez.**- A chaque fois qu'un emploi se crée, c'est une bonne nouvelle.

**M. le Maire.**- Il était employé à la commune et la condition pour qu'il soit titularisé était qu'il passe un concours. Il en a passé un sur les conseils de Clément Pernot et il l'a eu.

**M. Duprez.**- Comme quoi la qualification professionnelle aide à trouver un emploi.

**M. Dussouillez.**- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

**M. le Maire.**- Je vais revenir un peu en arrière car je viens de découvrir un document. Il y a aussi les remerciements de Joanne et Thibault Charbonnier, il s'agit de la fille de Catherine Guichardière. Ils remercient tous les membres du Conseil municipal qui ont participé à leur mariage. Une belle carte postale !

**Mme Guichardière.**- C'est leur futur voyage de lune de miel dans le pays où ma fille est née, en Corée du Sud.

**M. le Maire.**- Est-ce que je peux la faire passer ?

**Mme Guichardière.**- Oui, bien sûr !

**M. Duprez.**- Nous avons été très bien reçus.

## DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

### 2. Nouveau règlement administratif de l'école municipale de musique

**Mme Martin.-** "A l'occasion de la nouvelle année pédagogique 2016-2017, le règlement intérieur de l'école municipale de musique a été mis à jour.

La Commission Développement Culturel, réunie le 5 septembre 2016, a émis un avis favorable aux modifications apportées et demande aux membres du Conseil municipal de l'approuver par délibération."

Le précédent règlement avait été approuvé en assemblée communale au mois de décembre 2012. Il nécessitait quelques petites modifications, il n'y a pas de grands mouvements de fond.

Est-ce que vous avez des questions ?

**M. Duprez.-** Il me semble qu'il y a une petite fausse note dans le règlement mais qui a son importance parce qu'elle s'entend très fort. A la page 6, il est dit qu'il doit permettre aux responsables et utilisateurs de l'établissement de se rencontrer et je ne retrouve pas les utilisateurs dans le conseil de l'école. Il faut donc peut-être les mettre, les parents et les musiciens.

**Mme Martin.-** Il y a deux professeurs, effectivement. En principe, on avait des parents d'élève, des représentants de l'association des parents d'élève qui a été mise en sommeil. Mais on pourrait le signaler au cas où.

**M. Duprez.-** Cela n'empêche pas de le mettre. Cette association peut reprendre force et vigueur.

**Mme Martin.-** Tout à fait.

**M. Duprez.-** Merci pour eux.

**Mme Martin.-** Je ne l'ai pas remarqué à la relecture, donc merci Monsieur Duprez. Mais effectivement, à l'époque, les parents siégeaient.

**M. Duprez.-** J'ai lu la partition avec attention.

**Mme Martin.-** C'est bien. Pas d'autres questions ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

---

### 3. Convention avec le Centre Régional d'Information Jeunesse et la Région Franche-Comté

**Mme Martin.-** "Dans le cadre de la « Carte avantage jeunes » une convention est établie annuellement entre le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ), la Région Franche-Comté et la Commune de Champagnole pour offrir un abonnement gratuit à la Bibliothèque municipale sous la forme d'un coupon « avantage bibliothèque ».

Les coupons collectés sont transmis au CRIJ et la Région effectue un remboursement de 5 € par coupon. Pour l'année 2015-2016, ce dispositif a concerné 475 personnes.

La Commission Développement Culturel réunie le 5 septembre 2016 a émis un avis favorable au renouvellement de la convention qui sera échelonnée du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017. "

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

---

#### **4. Renouvellement de la convention JuMEL (bibliothèque)**

**Mme Martin.-** "En matière de développement de la lecture publique, le Département du Jura assure depuis 2007 la mise en place du portail départemental JuMEL (Jura Médiathèques En Ligne).

Ce portail est constitué autour d'un catalogue collectif permettant la consultation simultanée des catalogues des bibliothèques publiques informatisées du département et un système de prêt de documents bénéficiant aux abonnés de toutes les bibliothèques participantes.

Ainsi, un partenariat existe entre le Département du Jura et la Ville de Champagnole.

Il convient de renouveler ce partenariat pour l'année 2016.

Les membres de la commission Développement Culturel, réunis le 5 septembre, ont émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce renouvellement de partenariat et autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

C'est un service très apprécié de nos adhérents à la bibliothèque.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

---

### **QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **5. Rapport annuel 2015 : Service de distribution de l'eau potable**

**M. le Maire.-** "Conformément à l'article L.2224-5, du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été établi un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2015.

Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal et tenu à la disposition du public.

Le document est ci-annexé.

Il est également joint une note d'information de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales impose au délégataire de fournir un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution du service, une analyse de la qualité de ce service et les comptes. Vous trouverez ainsi ci-annexé le rapport établi par la société Veolia pour l'exercice 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ces rapports."

Je vous propose de survoler le document. Page 11, la première ligne est sur la qualité de l'eau : le taux de conformité est de 100 %, que ce soit pour les paramètres bactériologiques ou physico-chimiques. Toutes les analyses qui ont été faites, aussi bien en interne que par l'ARS, sont toutes bonnes. De tête, il y en a eu 8 par l'ARS et 13 en interne puisque nous avons eu hier le comité, c'est donc tout frais.

**M. Duprez.-** Monsieur le Maire, nous ne pouvons qu'inciter nos concitoyens à boire de

l'eau du robinet, c'est la meilleure.

**M. le Maire.**- Tout à fait !

Vous avez le nombre d'abonnés et les volumes consommés, avec 14 branchements nouveaux. Le taux de rendement est un chiffre important : 76,6 €. On avait 77 l'an dernier. Je ne sais pas si on pourra maintenir ce taux de rendement l'an prochain parce que nous avons eu un mois d'août extrêmement sec. Souvenez-vous, pour ceux qui étaient déjà au Conseil municipal en 2003, en 2004, nous avons eu pas mal de fuites suite à la sécheresse de 2003. Notre taux de rendement avait légèrement baissé, de 7 à 8 points, et il était remonté dans les années d'après. Vu le mois d'août, je crains quelque peu que nous ayons un taux de rendement qui baisse légèrement d'ici l'an prochain.

On a aussi un indice linéaire de perte qui s'établit à 6,79 m<sup>3</sup> d'eau au kilomètre. On est largement dans l'objectif puisqu'il faut être en dessous de 10. Ça paraît énorme mais c'est sur toute la longueur du réseau.

Il y a eu deux fuites - dont une nouvelle d'environ 6 m<sup>3</sup> - qui ont été réparées. Cette fuite énorme était sur l'une des deux canalisations de liaison entre l'usine de la Papèterie et Champagnole. Elle a été réparée. Vous avez l'âge des deux grosses canalisations. Il va donc falloir qu'on s'interroge puisqu'il y en a une de 1898, qui a donc 118 ans, qui relie la Papèterie à Champagnole et l'autre est beaucoup plus jeune puisqu'elle est de 1938, elle n'a donc que 78 ans.

Je vous rappelle qu'il y a un an ou deux, on avait fait passer une caméra dans ces canalisations pour mesurer l'épaisseur du tuyau parce qu'on craignait l'usure. Finalement, comme nous avons une eau un peu calcaire, les tuyaux sont bien enrobés à l'intérieur, ils sont encore solides. Mais il faudra qu'on s'interroge dans les années à venir, sachant que notre budget eau est excédentaire d'à peu près 90 à 100 000 € par an, ce qui nous permet de réinvestir tous les ans dans le changement de canalisation, de sectoriser, de refaire des bouclages, d'avoir un rendement de presque 77 % qui s'autofinance. Nous n'avons aucun prêt dans le budget eau. Nous autofinancions tous nos travaux et nous n'avons pas d'emprunt. Nous faisons régulièrement, tous les ans, des investissements sur les canalisations d'eau, c'est pour cela que nous avons un réseau en état.

Le compteur départ de l'usine de Sirod a montré quelques signes de fatigue. Du matériel neuf avait été installé à la sortie du réservoir. C'est une question de vente de la source à Véolia, ce n'est donc pas trop important.

Page 12, vous avez les principaux travaux. On a une téléalarme pour nous alerter au cas où il y aurait une fuite importante durant la nuit, alors qu'il ne devrait pas y avoir de consommation. Il y a aussi des téléalarmes sur les pompes au cas où l'une d'elles tombe en rade. La sectorisation avec des compteurs par quartier nous permet de retrouver beaucoup plus facilement les fuites.

22 branchements plomb ont été refaits et 8 branchements non-plomb ont été changés. La collectivité, donc la commune, a renouvelé la canalisation Rue du Sauguet. Cela avait été fait pendant les vacances scolaires, dont 9 en plomb. La canalisation du bas de la Rue Leclerc, y compris 13 branchements dont 9 en plomb ont également été changés. Extension de canalisation rue Leclerc pour revenir alimenter le centre de tri. Le maillage Rue Gottmadingen a été fait, c'est vers Rue Gottmadingen/Clémenceau, c'est une extension pour le lotissement.

Sur le secteur de Martelage, proposition de poser une conduite en remplacement de celle passant le long de Leclerc.

**M. Laithier.**- C'est ce qui a été terminé la semaine dernière.

**M. le Maire.**- C'est le rapport 2015, c'est donc en cours actuellement, il y a toute une liste. On prend dedans, sachant qu'ils sont un peu maximalistes, ils voudraient bien que tout soit parfait mais nous faisons selon nos finances.

Véolia nous pose la question de la pertinence de renouveler totalement ou partiellement les conduites à partir de la Papèterie. Il faudra qu'on réfléchisse au niveau des services techniques pour savoir ce qu'on fait, j'en ai déjà parlé.

Notre réseau est entièrement répertorié sur SIG.



**M. Grenier.**- Est-ce qu'il reste encore beaucoup de conduites en plomb ?

**M. le Maire.**- Il doit encore y en rester quelques-unes.

**M. Laithier.**- Il n'y a plus de canalisations, il reste quelques branchements en plomb. A chaque fois que l'on refait une canalisation dans un secteur ancien, comme on l'a fait rue du Sauget et Rue Leclerc, que l'on découvre des branchements en plomb, ils sont systématiquement remplacés. C'était dans le contrat d'affermage de 2011, le remplacement des branchements plomb est à la charge de Véolia. Ce n'est pas à notre charge. Rue Leclerc, quand le maître d'ouvrage réalise l'investissement et change une canalisation principale de distribution, les branchements non plomb que l'on remplace sont à la charge de la ville et les branchements plomb sont à la charge de Véolia.

Les branchements plomb qui sont trouvés au fur et à mesure de l'exécution du contrat sont toujours à la charge de Véolia.

**Mme Delacroix.**- Les chaussées sont très abîmées lorsqu'il y a des travaux.

**M. le Maire.**- Concernant les branchements en plomb, tous ceux qui étaient connus ont été faits. On savait qu'il y avait Rue Leclerc-Foch, c'est fait, Rue Sauget, c'est fait. Il se peut qu'il y en ait encore quelques-uns mais ils ne sont pas connus. Si on tombe dessus, on les fait mais on n'a jamais eu de problème de saturnisme à Champagnole. Il ne faut donc pas s'affoler avec cela.

**M. Laithier.**- Sur 4 400 branchements, il y en a peut-être encore une cinquantaine.

**M. le Maire.**- S'il y en a, ils sont plutôt quartier de la Rue (... ?...). Grande Rue, les canalisations ont été faites. Dans la Rue de la République, tout a été fait avant de refaire les trottoirs en 2006.

Les indicateurs réglementaires 2015 : 8 323 habitants desservis, 1,53 €/m<sup>3</sup>, on y reviendra tout à l'heure. Je vous ai déjà parlé de l'indice de rendement. L'indice d'avancement de la protection de la source est de 60 % parce que le périmètre de la source a été adopté l'an dernier. C'est Veolia qui a estimé à 60 %, ce qui devrait remonter au fil des ans, cela va dépendre aussi bien de l'assainissement de (... ?...), donc des paramètres que nous n'avons pas, ainsi que de l'informatique.

Montant des abandons de créances : 55. Taux d'impayés : 0,14 %, ce qui est extrêmement minime.

Page 16, volume acheté à d'autres services d'eau potable : 668 317 m<sup>3</sup>, qui ont été achetés au syndicat de la source de la Papèterie. Il y a deux entités qui sont parties prenantes : la ville de Champagnole et le syndicat du Centre Est.

Nombre de fuites réparées : 65 sur Champagnole. Capacité totale des réservoirs : au château d'eau, nous avons 2 500 m<sup>3</sup> de réserve et 120 km de canalisations hors branchements. Il faut donc mettre les branchements en plus.

**M. Laithier.**- La réserve représente une journée de consommation. D'une manière générale en France, les réservoirs représentent une journée de consommation.

**M. le Maire.**- Le prix du service de l'eau, page 18. Vous avez ce qu'on appelle la facture 120 m<sup>3</sup> et on l'aura tout à l'heure avec les assainissements également. Vous avez la part du délégataire, l'abonnement et la marche variable. Ensuite, la part communale. Nous n'avons pas d'abonnement, nous n'avons qu'une part fixe qui est inchangée depuis 2008, 2006, 2004 ?

**M. Jacquier.**- Avant.

**M. le Maire.**- 1995 ?

**M. Jacquier.-** Entre 1998 et 2002.

**M. Laithier.-** 2001 au maximum.

**M. le Maire.-** Je suis au Conseil depuis 1995 et je ne me rappelle pas d'augmentation du prix de l'abonnement tellement c'est ancien. On n'a donc pas augmenté la part communale depuis ce temps-là. Notre part communale est à 20 centimes du mètre cube et cela nous suffit pour entretenir notre patrimoine. Il n'y a donc pas lieu de faire des augmentations.

Ensuite, il y a la préservation des ressources en eau, c'est l'Agence de l'eau qui prend 8,60 centimes. L'Agence de l'eau lutte également contre la pollution en prenant 29 centimes. Ce qui fait un total TTC, puisqu'il y a des taxes sur les taxes, de 186,29 € l'an dernier puis de 189,73 €. Ce qui fait passer le mètre cube de 1,55 à 1,59.

Nous allons passer à la page 46 où vous avez l'évolution de rendement du réseau de distribution. Entre 2011 et 2015, 71,4 à 67,1 ce qui est dû à un phénomène météorologique. Février 2011 a été très froid. On avait 71,4 de rendement en 2011. L'hiver 2011-2012 a été très froid, on a perdu 4 points, qu'on a récupérés tranquillement en un an. C'est pour cela que je vous dis que j'ai des craintes l'an prochain avec la sécheresse suite à un hiver froid. Par exemple, Rue des jeux, les canalisations, les branchements avaient gelé et on a eu pas mal de fuites.

On passe à la page 51 où vous avez le nombre de réparations qui ont été faites : vous avez tout le listing des réparations qui ont été faites sur les canalisations par Veolia.

Page 54, vous avez le renouvellement des branchements. Il y a eu 30 branchements « plomb » qui ont été faits. C'était principalement Leclerc, Sauget, Rue Victor Berard où il y a encore un branchement plomb qui a été découvert, Ruelle Cretin également, Rue de la Liberté. Il y en a qui sont isolés. Dès qu'on en a connaissance, on les change. Cela peut se voir quand le personnel Veolia va relever les compteurs car ils regardent ce qui arrive au compteur.

Page 63, vous avez le volume acheté à d'autres services d'eau potable, vous avez l'évolution entre 2011 et 2015. C'est l'eau qui est achetée par Veolia à la source de la Papèterie pour Champagnole, sachant que, pour la source, si on auditionne Champagnole et le syndicat du Centre Est, cela fait 1,9 million de mètres cubes d'eau qui sont traités par an à l'usine de la Papèterie.

**M. Duprez.-** Est-ce qu'il serait possible d'aller visiter l'usine de la Papèterie ?

**M. le Maire.-** Bien sûr.

**M. Duprez.-** Ce serait intéressant, au moins pour les nouveaux conseillers.

**M. le Maire.-** Oui, c'est intéressant. Il y en a peut-être qui ne savent pas où elle est.

**M. Grenier.-** C'est sur la forêt communale de Champagnole.

**M. le Maire.-** C'est sur le territoire de la commune de Sirod et la source appartient à Champagnole. Elle a été achetée en 1934 par (... ?...).

**M. Duprez.-** On peut donc prévoir une visite ?

**M. le Maire.-** Oui.

La ville de Champagnole facture au syndicat de la source, depuis 3 ans, l'équivalent de 3 centimes de francs du mètre cube d'eau. Cela a été négocié en francs.

Je vous invite à la page 73 où vous avez le Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation. C'est quelque chose que je n'ai jamais compris. C'est le rapport de Véolia, le compte annuel d'exploitation. L'an dernier, ils ont fait un résultat de + 13 000 € et, cette année, un résultat de - 36 000 €. Ne me demandez pas pourquoi. Le calcul fait par le siège de Véolia qui est sur Lyon est imbuvable, je ne l'ai jamais compris et même le personnel de Véolia a parfois du



mal à nous l'expliquer. On va donc passer sur ces chiffres.

Page 82, il s'agit de la facture 120 m<sup>2</sup> de l'eau plus assainissement. Je vous rappelle que, pour l'eau, c'est la commune de Champagnole, pour l'assainissement, c'est la communauté de communes. Les premières lignes correspondent à ce qu'on a vu tout à l'heure avec, au départ, la part du délégataire et, ensuite, la part de la commune puis l'agence de l'eau. Ensuite, on arrive sur la Com'com, donc la part du délégataire. On a un abonnement qui est de 16,38. On a ensuite une part de 0,3576 du mètre cube et puis une part communale - qui est en fait une part intercommunale - de 28,85. On a une consommation de 0,68 + 56 du mètre cube, soit 82,27. Vous pouvez noter que la part intercommunale n'a pas augmenté. Elle avait été augmentée d'un bon coup il y a quelques années suites à des doléances de la Chambre des comptes qui nous interdisait de faire passer des subventions du budget général au budget assainissement.

Vous avez à nouveau la lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau, la modernisation du réseau de collecte, donc encore l'agence de l'eau. On arrive en totalité à 199,30 pour 120 m<sup>3</sup> eau et assainissement derrière. C'est bien de capter de l'eau, encore faut-il la laver avant de la rejeter dans le milieu naturel, il faut lui enlever ce qu'on sait enlever.

Vous avez également le bilan financier. Ensuite, le bilan énergétique du patrimoine, donc si vous voulez savoir combien Veolia a consommé d'électricité.

J'en ai fini avec la présentation. Après, ce sont des annexes, vous avez tous les contrôles du laboratoire départemental d'analyses qui disent que tout est bon.

J'attends vos questions s'il y en a.

**M. Duprez.**- J'ai une question. Je vous propose d'aller à la page 98. C'est une question pour l'avenir. La loi NOTRe - troisième petit point partant du début – transfère la compétence « eau potable » au conseil communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, c'est dans peu de temps. Où en est-on ? Les choses sont-elles engagées ? Parce que si la communauté de communes doit prendre la compétence « eau potable et assainissement », compte tenu de la complexité du système entre Centre Est, Champagnole, les 70 communes de Centre Est et nous, je pense que le BREXIT, à côté, n'est pas grand-chose !

**M. le Maire.**- Soyons modestes !

**M. Duprez.**- Mais encore ?

**M. le Maire.**- La compétence eau, au niveau de la Com'com, n'a pas encore été abordée. On s'occupe de la compétence assainissement, avec nos amis de Nozeroy qui nous rejoignent. On avait déjà la compétence sur notre communauté de communes, c'est donc simple et clair, c'est existant. Les communes du canton de Nozeroy avaient encore la compétence. On est donc en train de faire l'état des lieux actuellement, récupérer tous les documents, tous les prêts en cours. Nous en sommes au stade de l'état des lieux, pas pour l'eau puisque l'assainissement nous génère déjà suffisamment de travail. On se penchera sur l'eau potable une fois que la fusion sera faite, donc plus tard. On n'aura pas le temps cette année. Je pense qu'on commencera à regarder en 2018.

**M. Duprez.**- Parce que Centre Est desservira en plus des communes qui ne seront pas dans la nouvelle communauté de communes.

**M. le Maire.**- Oui mais je ne sais pas, pour l'instant, ce que dit la loi NOTRe à ce sujet. Je suis bien au fait de ce qu'elle dit pour les déchets, ainsi que pour l'assainissement. Pour les déchets, c'est assez simple. Pour l'eau, ce sera beaucoup plus compliqué, c'est vrai. Mais on n'y a pas du tout réfléchi, pas encore. C'est pour 2020 au maximum, mais on a le droit avant, sachant que c'est un dossier qui ne sera peut-être pas aussi compliqué que cela.

**M. Bouvet.**- Parce qu'il y a beaucoup de communes qui y adhèrent.

**M. le Maire.-** Finalement, qui est-ce qu'il y aura sur notre territoire ? Les deux principaux seront la commune de Champagnole et le Centre Est. Des communes indépendantes, il y en a tout de même pas mal : Cize, Ney, Syam simplement déjà autour de nous. Mais ce ne sera peut-être pas aussi compliqué qu'on le croit.

Y a-t-il des questions ?

Est-ce qu'on doit l'approuver ou est-ce juste une présentation ?

**M. Laithier.-** C'est une prise d'acte.

**M. le Maire.-** Il n'y a pas d'autres questions ?

Nous avons donc pris acte. Merci.

---

## **6. Marché de travaux**

**M. le Maire.-** "Une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée pour l'opération suivante : Aménagement du parking « Marché ».

Il s'agit de procéder à l'aménagement définitif de l'espace situé entre la rue Leclerc, l'église et l'ancien centre de distribution postal.

Deux lots sont prévus : Lot 1 - Terrassements VRD Enrobé et Lot 2 - Système de péage.

Le lot 1 a précédemment été attribué à l'entreprise EIFFAGE. Le lot 2 nécessitait une analyse des offres approfondie et n'avait pas encore fait l'objet de décision.

Finalement, l'analyse détaillée effectuée en fonction des critères d'attribution a permis de classer n° 1 l'offre de l'entreprise SKIDATA, pour un montant de 77 750,00 € HT. Cette offre, d'un prix légèrement supérieur à celui de l'entreprise DESIGNA, présentait une valeur technique largement supérieure.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le marché de travaux avec l'entreprise SKIDATA pour le lot 2. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires."

Il s'agit du système de barrières, tout le système informatique pour mettre en "gratuit 2 heures" tout ce secteur.

On a fait analyser les offres par le cabinet d'étude qui s'occupe également de la vidéo-protection, qui est un cabinet spécialisé. Bien que l'offre soit un peu plus élevée, ils nous ont largement conseillé l'entreprise SKIDATA. Combien y avait-il d'écart ?

**M. Laithier.-** Un peu moins de 5 000 €.

**M. le Maire.-** Il y avait une différence au niveau du matériel mis en place d'un côté par rapport à l'autre, aussi bien au niveau des logiciels de gestion que du système de paiement. Ils ont fait un classement avec un système de notation, il y avait 60 % pour la valeur technique et 40 % pour la valeur financière. SKIDATA arrive largement devant l'autre entreprise dans ce classement.

**M. Bouvet.-** Il va y avoir combien de places de parking ?

**M. Laithier.-** 48.

**M. Bouvet.-** Vous n'avez pas peur que cela fasse un investissement important pour 40 voitures ?

**M. le Maire.-** Il faut savoir ce qu'on veut, si on veut continuer à avoir la cohue sur cette place où on n'arrive pas à se garer ou si on veut favoriser le commerce du centre-ville.

**Mme Guichardière.**- Combien y a-t-il de places actuellement ?

**M. le Maire.**- C'est la foire ! 40 à 50.

**M. Bouvet.**- Ce qui me fait un peu peur, c'est qu'on va fermer ce parking alors qu'on a toujours l'intention de louer l'ancienne Poste.

**M. le Maire.**- Pas du tout ! On n'a jamais pris cette décision.

**M. Duprez.**- Au départ, on l'a acheté pour louer et, après, on pourrait peut-être vendre. Mais si le parking de devant est bloqué, je ne sais pas trop.

**M. Grenier.**- Il est gratuit 2 heures.

**M. Tissot.**- Quelle est la plage horaire abonnés, 8 heures/19 heures ? Est-ce que c'est gratuit la nuit ? Qu'est-ce qui est prévu ?

**M. le Maire.**- C'est gratuit la nuit mais qui va laisser sa voiture là-bas la nuit ? On ne va donc pas s'embêter avec des barrières la nuit alors qu'il y a 100 places de libres.

Il nous faut approuver ce marché avant de commencer les travaux, parce qu'avec le positionnement des barrières, les systèmes de péage, il faut que l'on sache exactement où cela se positionne pour mettre les gaines et pour faire le terrassement des socles.

**M. Bouvet.**- Et pour le marché du samedi, comment ça fonctionne ?

**M. le Maire.**- On ouvrira.

Je passe à l'approbation du marché à SKIDATA pour une valeur de 77 550 € HT.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

En ce qui concerne le marché, on a toujours défini, que ce soit en commission ou avec Clément et tout le monde, que le marché, le jour où ce parking serait terminé, y compris vers le tri postal, serait limité au-dessus. C'est-à-dire que maintenant, il y a une espèce de queue de marché qui descend, ça part sur la place Camille Prost. Le marché sera dans cette enceinte, entre le nouveau parking que nous allons faire et le parking Javel qui restera là. Les jours de marché, sur la place Camille Prost, ce sera uniquement du stationnement.

**M. Tissot.**- On aura enfin un marché qui sera plus sympa.

**M. le Maire.**- Il y a des îlots, un peu de tout.

**M. Bouvet.**- On laissera donc les barrières ouvertes ?

**M. le Maire.**- Evidemment ! Ce sera interdit de stationner, comme sur le parking Javel, à partir de samedi 5 heures du matin et les voitures qui y traîneront seront enlevées par la police municipale comme celles qui traînent parfois par ailleurs.

Quant au devenir de la salle tri postal, il n'y a aucune décision de prise, nous n'en avons pas discuté.

**Mme Delacroix.**- A un moment, il y avait un projet qui était de louer à la LCG.

**M. le Maire.**- Oui. La LCG ne vient plus et je ne suis pas à la recherche d'un locataire.

**M. Bernard.**- Les gens pourront accéder au tri postal sans passer par le parking de derrière.

**M. le Maire.**- Bien sûr. Donc à voir.

**M. Bouvet.**- Au départ, on a acheté pour le parking en disant qu'on louerait le bâtiment. On n'a pas de demande.

**M. Duprez.**- Quand sera effective la mise en place ?

**M. le Maire.**- Là, on vote l'attribution du marché parce qu'il nous le faut. Ce sera au budget 2017.

**M. Duprez.**- Ce sera donc fait en 2017 ?

**M. le Maire.**- Oui. Au budget 2016, on a les terrassements, les VRD et les enrobés, qui vont bientôt débiter. Le système de barrières sera au budget 2017.

**M. Duprez.**- Ce sera donc payant à partir du mois de mars.

**M. le Maire.**- Tout dépend de l'hiver. Ce sera gratuit 2 heures avant l'été, c'est comme cela qu'il faut le dire et non pas « payant ».

---

## **7. Lotissements : Annulations et ventes de terrains**

**M. le Maire.**- "Des modifications interviennent concernant les ventes de terrains à bâtir dans les lotissements communaux :

- Lotissement Les Louaitaux

Il est demandé au Conseil municipal d'annuler la délibération du 24 juin 2015 qui avait approuvé la cession du lot n° 8 à M. et Mme EL HIMDI. Il convient également de procéder au remboursement de l'acompte versé. La parcelle est remise en vente.

- Lotissement Les Gravières

Il est nécessaire d'annuler les délibérations précédentes ayant approuvé la cession du lot n° 37 à M. SAUNOIS et M. et Mme CAMPOS DA SILVA d'une part et la cession du lot n° 35 à M. LALLEMAND, d'autre part. Il sera procédé au remboursement des acomptes et taxes versés.

Ces lots ont trouvé preneurs et il est demandé d'approuver la cession du lot n° 35 à M. et Mme André VUILLERMOZ et du lot n° 37 à M. BOISSENIN et Mme VUILLEMIN. Le prix est de 30,00 € HT le m<sup>2</sup> auquel s'ajoute la TVA selon les règles en vigueur. L'évaluation du service des Domaines s'élève à 27,00 € le m<sup>2</sup>.

Vous voudrez bien approuver les annulations et cessions de terrains selon les conditions énoncées ci-avant. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Il y a eu des désistements, on retrouve des gens immédiatement pour reprendre.

**M. Bouvet.**- Les premiers avaient déjà payé les taxes, cela faisait donc déjà un moment qu'ils avaient le terrain.

**M. le Maire.**- Oui, donc on rembourse. C'est ce qu'on a toujours fait lorsque les gens n'ont pas pu avoir leur prêt. En général, c'est ça.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Merci.

---

## SIXÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

### 1. Participation de la commune à une classe découverte : école Jules Ferry

**M. Grenier.**- "L'école Jules Ferry a organisé une classe découverte à Chalain du 9 au 13 mai 2016.

La commission scolaire et périscolaire réunie le 14 septembre dernier a donné un avis favorable à la forme de la participation de la commune.

Une aide financière est en effet attribuée sous forme d'une prise en charge partielle de la facture, correspondant à 25 % du coût total de séjour.

136 enfants champagnolais sont concernés dans cette école soit 3 478 €.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de cette aide."

On passe cette décision ce soir en Conseil municipal pour pouvoir honorer les règlements. Ceci revient tous les ans. Vous ne serez donc pas surpris, on va recommencer en début d'année et en fin d'année.

On prend le séjour hors transport.

En mettant 25 % du coût du séjour et en excluant le coût du transport, cela permet de rester raisonnable.

Il y a la même chose à la page d'après. Je les fais voter les deux en même temps, si vous le voulez bien.

---

### 9. Participation de la commune à une classe de découverte : école Hubert Reeves

**M. Grenier.**- "L'école Hubert Reeves a organisé une classe découverte à Chalain du 2 au 4 mai.

La commission scolaire et périscolaire réunie le 14 septembre dernier a donné un avis favorable à la poursuite d'une participation de la commune.

Une aide financière est en effet attribuée sous forme d'une prise en charge partielle de la facture, correspondant à 25 % du coût total de séjour.

87 enfants champagnolais sont concernés dans cette école soit 1 605,64 €.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de cette aide."

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour eux.

**M. le Maire.**- Merci Monsieur Grenier.

---

## HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

### 10. Renouvellement de la ligne de trésorerie

**M. Bouvet.**- Le renouvellement de la ligne de trésorerie est quelque chose de classique. On prend toujours le mieux disant ou le moins disant. Cette année, c'est La Poste qui a remporté le challenge.



"Afin de faire face à des besoins ponctuels de trésorerie, il est nécessaire de renouveler le contrat de ligne de trésorerie, qui arrive à terme le 30 septembre prochain.

Après étude par la commission des finances réunie le 13 septembre dernier, c'est l'offre de ligne de trésorerie de la Banque Postale qui a été retenue.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la signature d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Postale, aux conditions prévues dans le contrat :

Montant : 1.000.000 €

Durée maximum : 364 jours

Taux d'intérêt applicable : EONIA + marge de 0.600 % l'an

(En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus).

Base de calcul : exacte/360 jours

Modalité de remboursement : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation, remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

Date de prise d'effet du contrat : trois semaines après la date d'acceptation du contrat et au plus tard le 2 novembre 2016.

Garantie : néant

Commission d'engagement : 1000.00 € soit 0.100 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

Commission de non-utilisation : 0.100 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8<sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant.

Modalités d'utilisation : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « banque en ligne » de la Banque Postale, tirages/versements procédure de crédit d'office privilégiée.

Date de réception de l'ordre en J avant 16 h 30 pour exécution en J+1

Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

Montant minimum de 10 000 € pour les tirages."

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

---

## **11. Exonération de la TEOM des gros producteurs**

**M. Bouvet.**- C'est du classique aussi. Tous les ans, les gros producteurs sont assujettis à la redevance spéciale pour les déchets non-ménagers.

"Le SICTOM de la Région de Champagnole collecte auprès des "gros producteurs" les déchets assimilés aux déchets ménagers qui, de ce fait, sont assujettis à la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

La redevance spéciale est appliquée aux professionnels ayant signé une convention avec le SICTOM pour la mise à disposition de bacs d'un volume supérieur ou égal à 600 litres.

Les établissements concernés peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères si le Conseil municipal le décide.

Pour l'année 2017, le SICTOM a transmis la liste des établissements susceptibles d'être exonérés (c'est-à-dire ceux qui payent directement la redevance spéciale « gros producteur » au SICTOM) auxquels il convient d'ajouter ceux qui confient le service de collecte à un prestataire privé.

Les membres de la commission « Finances » ont émis un avis favorable lors de leur

réunion du 13 septembre 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les producteurs assujettis à la redevance spéciale (ainsi que ceux qui utilisent les services de prestataires privés) figurant dans la liste ci-jointe."

**M. Duprez.**- À la fin, qui paie le service ?

**M. le Maire.**- Eux.

**M. Duprez.**- À qui ?

**M. le Maire.**- Directement au SICTOM.

**M. Duprez.**- Ce qui veut dire que tous les chiffres qui sont là sont payés directement au SICTOM ?

**M. le Maire.**- Oui, ils sont payés directement au SICTOM.

**M. Duprez.**- C'est plus simple lorsqu'on le dit, parce que ce n'est pas écrit comme cela.

On nous demande de les exonérer, on ne les exonère pas, on transfère ce qu'ils nous doivent au SICTOM, ce n'est pas tout à fait la même chose.

**M. le Maire.**- Je vais reprendre tranquillement. Il est précisé dans la note de présentation : "*La redevance spéciale est appliquée aux professionnels ayant signé une convention avec le SICTOM pour la mise à disposition de bacs d'un volume supérieur ou égal à 600 litres.*"

J'ai vu un magasin, à une époque, qui avait 11 000 litres. C'est pour tous ceux qui sont supérieurs à 600 litres. Cela n'englobe donc pas les petits commerçants dont la poubelle pour le commerce est la même que pour les habitants du dessus puisqu'en retirer une partie serait extrêmement compliqué. Avant, c'était à 650, j'ai fait descendre à 600 il y a quelques années. Le SICTOM établit une facture et l'envoie directement aux professionnels. Du fait qu'ils paient directement au SICTOM, si jamais ils payaient également la TEOM, ils paieraient deux fois. Il faut donc les exonérer de TEOM.

**Mme Guichardière.**- Il serait intéressant, pour l'année prochaine, de mettre une petite parenthèse au niveau de la convention pour l'expliquer, ce qui éviterait la même question tous les ans.

**M. Duprez.**- Et des incompréhensions dans Champagnole.

**M. le Maire.**- Des incompréhensions de qui ?

**M. Duprez.**- Certains se disent que les « gros » sont exonérés alors qu'eux paient. A aucun moment il est dit qu'ils paient directement au SICTOM.

**M. le Maire.**- On dit qu'ils sont assujettis, ils paient donc directement au SICTOM.

**M. Duprez.**- Nous qui sommes dans le circuit, nous le savons. Par contre, tout le monde n'est pas initié à ce genre de subtilité et il est normal, de temps en temps, de préciser que les gens que nous exonérons ce soir paient directement au SICTOM.

**M. le Maire.**- Je n'ai jamais eu ce genre de réflexion, sachant que je siège au SICTOM depuis 1995.

**M. Duprez.-** Parce qu'ils n'osent pas te les faire mais ils nous les font.

**Mme Guichardière.-** C'est simplement une ligne de plus à noter.

**M. Duprez.-** Merci d'apporter la précision l'année prochaine.

**M. le Maire.-** On mettra une ligne de plus disant qu'ils paient directement au SICTOM.

**M. Duprez.-** Merci de ces précisions.

**M. le Maire.-** Nous allons mettre au vote.

**M. Bouvet.-** Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci, sachant que nous allons le préciser.

---

## **12. Décisions modificatives n° 2/2016**

**M. le Maire.-** Vous avez reçu les décisions modificatives, il y a toutes les explications en dessous. Au début, ce sont les écritures d'ordre.

"Décision modificative n° 2/2016 Budget général

Ouverture et virement de crédit pour compléter les prévisions inscrites au BP 2016.

On retrouve trois ouvertures de crédits pour comptabiliser 3 cessions de terrains et de bâtiment à l'euro symbolique (opérations d'ordre budgétaire).

Une ouverture de crédit pour intégrer comptablement le rachat de la résidence du Mont Rivel au CCAS à l'euro symbolique dans l'actif de la commune (pour la valeur estimée par le service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura soit 730 000 €) et la reprise du capital restant dû des emprunts rattachés en cours (7 894 €).

Un virement de crédit de 15 000 € du chapitre 204 (crédits inscrits au titre des subventions OPAH habitat et commerce) au chapitre 21 pour l'achat de mobilier (13 000 €) et de téléphones (2 000 €) à l'école du boulevard.

Un abondement de crédit au chapitre 014 pour financer l'augmentation de la contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) d'un montant de 37 125 € (par un virement de crédit du chapitre 012 pour 7 122 € et par une ouverture de crédits aux chapitres 70 (vente de bois) et 77 (produits divers) pour 30 003 €.

Décision modificative n° 2/2016 Budget Régie Municipale de Production d'Electricité

Virement de crédit du chapitre 23 au chapitre 21 d'un montant de 10 000 € pour le remplacement d'une batterie de condensation.

Décision modificative n° 2/2016 Budget Eau.

Ouverture de crédit pour 1 575 € destiné à amortir des subventions d'équipements perçues en 2015.

Le projet de la DM 2 a été validé en commission des finances le 13 septembre dernier.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les décisions modificatives n° 2/2016."

Y a-t-il des votes contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

**M. le Maire.-** Je vais apporter une précision, si vous le permettez, sur le FPIC. C'est ce qu'on appelle un impôt horizontal, c'est-à-dire qu'il y a sûrement des énarques qui ont fait de grands calculs et qui ont sorti une loi qui consiste à prendre aux riches pour donner aux pauvres.

Dans quelles conditions est-on riche ? On est riche à Champagnole parce qu'on a un taux d'imposition soi-disant trop faible. Ils tiennent compte également – suite à un calcul imbuvable – des revenus moyens des habitants de la commune. Champagnole est donc classé dans les riches. Il me semble pourtant qu'il y a plus riche que nous.

Les pauvres, donc ceux qui sont concernés par la redistribution de ce FPIC, sont principalement, en France, Lyon métropole et Marseille métropole.

Il y a tout de même de quoi se poser des questions car là, on prend aux pauvres pour donner aux riches ! Et là, je ne suis pas d'accord. Mais nous n'avons pas le choix, c'est la loi. Cela devait d'ailleurs augmenter, cela devait doubler encore l'an prochain mais, devant le tollé de tous les maires ruraux qui se font finalement...

**Mme Delacroix.-** Racketter.

**M. le Maire.-** C'est honteux ! Il semble donc que ce soit stabilisé pour l'an prochain. Mais comme je n'ai jamais vu un gouvernement remettre en cause ce qu'a fait celui d'avant, quel que soit le résultat des élections, j'ai donc peur que cela redémarre après. Les ministres passent mais les énarques restent en France, c'est comme cela.

On a 700 000 € de dotations en moins, on nous prend 134 000 € pour récupérer de mauvaises directives des finances publiques qui datent de 2006. Et là, on va être obligé de prendre sur notre excédent ! J'ai vu ce matin Bernard Mamet, Maire des Rousses qui est Président des maires du Jura. Toutes les communes y passent avec des directives un peu mal faites, donc 134 000 € ! On nous a pris 38 000 € l'an dernier pour l'inscription des permis de construire, on nous prend 37 000 € de FPIC cette année ! Moralité, on passe les 900 000 € en moins directement sur le budget de fonctionnement, ce qui commence franchement à faire beaucoup.

C'était mon billet d'humeur du soir car ça commence à faire beaucoup avec ce FPIC !

**M. Bouvet.-** D'un autre côté, on peut afficher « commune riche ».

**M. le Maire.-** Dites-le à qui veut bien l'entendre : nous sommes une commune riche, les habitants sont riches !

Si c'était vrai, cela se saurait à Champagnole !

Je vous garantis que, pour les communes frontalières, cela va être quelque chose ! Sachant que les communes ne sont pas forcément riches.

---

### **13. Demande d'admission en non-valeur**

**M. Bouvet.-** "Après avis favorable de la commission des finances réunie le 13 septembre dernier et sur proposition de Madame le Receveur municipal, il est proposé au Conseil municipal d'admettre les créances suivantes en non-valeur :

#### BUDGET PRINCIPAL

Titre 2182 de 2003 : loyer restant du bâtiment communal pour 1080.34 €

Titre 66/2006 : location de salle pour 32 €

Titre 1330/2009 : facturation de livres non rendus à la bibliothèque pour 47.63 €

Titre 410/2009 : frais de garderie ALSH pour 21.89 €

Titres 6007/6017/6027/6039/6049 de 2011 : loyers local communal pour 666.06 €

Titre 647/2011 : frais de garderie ASLH pour 14.44 €

Titre 654/2011 : frais de garderie périscolaire pour 25.14 €

Titre 761/2011 : facturation de livres non rendus à la bibliothèque pour 29.69 €

Titre R7-221/2012 : frais de garderie périscolaire pour 3.35 €

Titre R8-4/2012 : frais de garderie périscolaire pour 6.64 €  
Titre 1498/2012 : frais de garderie périscolaire pour 9.38 €  
Titre 351/2013 : facturation de livres non rendus à la bibliothèque pour 3.94 €  
Titre R112-47/2014 : frais de garderie périscolaire pour 28.86 €  
Titre R463-701959/2014 : frais de garderie périscolaire pour 8.55 €  
Soit un total global de 1 977.91€."

Il y en a deux qui sont des loyers, qui représentent 1 700 € sur les 1 977 €. Autrement, ce sont des frais de bibliothèque qui ne sont pas payés, des choses comme cela.

Qui est contre ?

Qui s'abstient.

Je vous remercie. Madame le Percepteur sera contente.

---

#### **14. Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec la Trésorerie de Champagnole**

**M. Bouvet.**- Il n'y a rien de nouveau mais maintenant c'est écrit. Avant, c'était oral et ça marchait bien. Maintenant, c'est écrit et Monsieur le Maire a signé la convention.

"Afin de formaliser les conditions de recouvrement des produits locaux mis en œuvre par les services de la trésorerie, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec la Direction Départementale des Finances Publiques, représentée, par Madame GAUTROT, responsable de la trésorerie de Champagnole et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura.

La présente convention « se propose de préciser les domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'ordonnateur et le comptable peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits émis par la Collectivité.

Elle s'inscrit dans le droit fil de la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », élaborée avec les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles pour améliorer le recouvrement et la qualité du service rendu aux usagers. »

La mise en place de cette convention permettra d'en réaliser un bilan annuel et de pouvoir apporter des améliorations, le cas échéant, par simple avenant.

La commission des finances, réunie le 13 septembre dernier a émis un avis favorable pour la signature de la convention avec la Trésorerie de Champagnole et la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura."

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Merci Monsieur Bouvet.

---

#### **HORS COMMISSION**

#### **15. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Carreau Champagnolais**

**M. le Maire.**- "Les 9 et 10 juillet 2016 a eu lieu à Champagnole le Master Provençal Champagnolais.



Cet événement a rassemblé de nombreuses équipes et un bon nombre de spectateurs.

Toutefois, le coût de cet événement a été plus important que prévu et l'association le « Carreau Champagnolais » sollicite la ville afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour équilibrer leur budget.

Les membres du Conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 250 € qui conditionne également l'attribution d'une subvention par le Conseil départemental."

C'est la deuxième année que cet événement a lieu, cette année en présence d'un double champion, et ils sont très forts. C'est comme la Lyonnaise mais en jouant à la pétanque, c'est un peu compliqué. C'est un jeu spectaculaire et on a des champions du monde.

**Mme Bailly.**- Ils ont un déficit de 445 €. Ils ont amoindri leurs dépenses, ils ont un peu mieux géré les achats, les dépenses, etc. Par contre, au niveau des sponsors, ça marche moins parce qu'ils en ont une quantité importante mais qui leur donne de 20 à 50 €.

**M. Duprez.**- Les champions du monde n'ont pas donné leur prime ?

**Mme Bailly.**- Non puisqu'ils sont venus bénévolement.

**M. le Maire.**- Il y a vraiment des joueurs de très haut niveau.

**M. Binda.**- Ils sont venus par reconnaissance.

**M. le Maire.**- En Master Provençal, Jean et Samuel Binda sont dans les meilleures équipes au niveau national. Ils arrivent parfois à être en finale ou en demi-finale.

**M. Binda.**- C'est pour cette raison qu'ils ont attiré beaucoup de monde dans le Jura.

**M. le Maire.**- On a la chance d'avoir eu Champagnole qui s'est fait sortir en quart de final alors qu'ils étaient quasiment parmi les équipes favorites, ils vont d'ailleurs faire les championnats de France puisqu'ils sont champions de Franche-Comté.

Si vous n'êtes pas allé voir, allez-y car c'est spectaculaire !

**Mme Bailly.**- Le Conseil départemental avait donné 600 € de subvention l'an dernier. Il a mis 250 €, donc si on met tout l'un dans l'autre...

**M. le Maire.**- Donc attribution d'une subvention d'équilibre de 250 € parce qu'il serait dommage que les autres membres de la pétanque, comme le Master Provençal est un peu à part, fassent arrêter cette compétition du fait que cela coûte un peu de sous au club de pétanque.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

## **16. Forêts communales - Convention de vente et exploitations groupées de bois**

**M. Grenier.**- "En disposition des articles L.214-7 et L.214-8 du code forestier : l'ONF procède à des ventes groupées de bois, c'est-à-dire un contrat de vente unique conclu en son nom mettant en vente des bois provenant de plusieurs propriétaires forestiers, puis reverse à chacun d'eux la part qui lui revient.

Une collectivité peut également mettre des bois sur pieds à disposition de l'ONF, qui en assurera l'exploitation groupée, la vente, et la redistribution à la collectivité de la part qui lui revient.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la mise à disposition issue des coupes suivantes et de permettre au maire de signer tous les documents nécessaires"

Parcelles	N° d'état d'assiette	Type de coupe	Principaux produits	Volume prévisionnel
67ar - 68ar	16423280F3	Eclaircie	Billons Trituration	70m3 360m3EC

Il s'agit de deux parcelles de bois qu'on remet à la vente lundi, vente qui aura lieu à Champagnole, à l'Oppidum durant toute la journée. Les parcelles 67 et 68 sont deux parcelles qui se situent au-dessus du Mont Rivel, un peu derrière le (?temple). Le type de coupe, c'est « éclaircie », ce qui veut dire qu'on est dans la troisième ou quatrième étape. C'est-à-dire qu'on a fait un peu d'implantation, après on a fait du jardinage, c'est-à-dire qu'on a favorisé et sélectionné pour que tout pousse. Là, pour l'éclaircie, il s'agit d'enlever la première coupe et le premier rendement de la parcelle.

Les principaux produits seront des billons, c'est-à-dire des longueurs de 4 mètres qui seront destinées au sciage. Tout ce qui est plus petit ou ce qu'il n'est pas possible de conditionner en billons part à la trituration, donc pour la pâte à papier ou pour les (?collèges).

Le volume prévisionnel est de 70 m<sup>3</sup>, ce sont des bandes groupées, ce qui facilite un meilleur prix. Ce sont des lots. C'est l'ONF qui se charge de construire un lot, qui propose un lot à la vente.

Avez-vous des questions ?

**M. Leng.-** C'est par rapport à l'archéologie. Il faut être prudent avec les engins car c'est un secteur archéologique, un site protégé.

**M. Grenier.-** Ce n'est pas tout près.

**M. Duprez.-** C'est tout le plateau.

**M. Grenier.-** On peut effectivement leur rappeler.  
Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Mignotte.-** Ce sont des bois qui ont combien, une vingtaine ou une trentaine d'années ?

**M. Grenier.-** Oui, entre 20 et 30 ans. Normalement, c'est vraiment la première commercialisation réelle de la parcelle.

**Intervenant.-** C'est pour que les autres puissent se développer.

**M. Grenier.-** Y a-t-il d'autres questions ?  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci.

### Questions diverses

**Mme Ramé.-** Quelle est la date du prochain conseil ?

**M. le Maire.-** 3 novembre.

**Mme Ramé.-** Merci.

**Mme Guichardière.-** Il s'agit d'une question que beaucoup de Champagnolais se posent actuellement, c'est pour cela que nous la posons ici, cela concerne l'avenir du cinéma de Champagnole. On nous pose beaucoup de questions et on ne sait pas quoi répondre.

**M. le Maire.-** Le cinéma de Champagnole réouvre demain. Demain soir, le cinéma de Champagnole doit être ouvert. Je reçois demain Monsieur Simon. Je vous rappelle pour mémoire que le bâtiment qui abrite le cinéma appartient à la commune. La SARL des Trois Républiques loue ce bâtiment à la commune. Cette SARL, Monsieur Simon et sa fille en détiennent 79 %, Monsieur Claude Laurent en détient 25 %. C'est une affaire privée. J'en saurai donc beaucoup plus demain sur ce qui se passe. J'avais rencontré Monsieur Simon il y a un mois et demi ou deux mois, il avait l'intention de relancer l'affaire. Il vient me voir demain car je me pose également des questions, je l'ai donc appelé et il vient tout m'expliquer demain.

Tout ce que je peux dire, c'est une bonne nouvelle puisqu'il réouvre. Je ne serai pas plus long.

**M. Duprez.-** Peut-être serait-il intéressant d'entendre aussi l'autre partie, celle des 25 %.

**M. le Maire.-** Je ne vais pas m'immiscer dans une affaire privée, d'autant plus qu'elle part très certainement au tribunal. Elle est déjà aux Prud'hommes, me semble-t-il.

J'ai demandé au gérant, donc celui qui a 75 %, de venir me faire le point sur où en est le cinéma. Je ne peux pas demander leur avis aux employés, etc. J'ai rencontré Claude Laurent plusieurs fois, je le connais très bien, je connais son opinion. Mais je ne veux pas m'immiscer dans une affaire économique, d'autant plus qu'il y aura très certainement un procès.

**M. Duprez.-** Quelle que soit l'issue et quels que soient les problèmes, il ne faut jamais oublier que le cinéma est notre patrimoine à nous et que le fait que les amateurs de cinéma trouvent des portes fermées ou un service qui n'est pas complètement rendu fait qu'ils vont à Lons-le-Saunier, à Poligny ou ailleurs.

**M. le Maire.-** J'en saurai beaucoup plus demain. Je ne prends pas parti pour l'un ou pour l'autre, je vous expose une situation, c'est tout.

**M. Duprez.-** Nous attendons la fin du film !

**M. le Maire.-** J'en saurai plus demain, je vous livrerai les informations que j'ai eues.

**M. Duprez.-** Merci Monsieur le maire.

**M. le Maire.-** Il faut un cinéma à Champagnole.

**M. Duprez.-** C'est la raison pour laquelle nous avons acheté les bâtiments il y a une vingtaine d'années, pour autant que je m'en souviene.

**M. Leng.-** J'ai une intervention à faire sur le même sujet. Il est vrai que les employés avaient une singularité, ils étaient parfois particuliers mais avec également un investissement important pour la culture à Champagnole, sachant que c'étaient des personnes très compétentes

avec un gros travail au niveau art et essais. Après, il y a eu des soucis avec des personnes, je le reconnais mais je me rappelle qu'il y a quelques années, on a assisté à du cinéma de plein air qui demandait de l'investissement. Après, il y a une usure qui s'est faite dans le temps mais il y a eu une période où Champagnole avait un cinéma de qualité, avec des personnes qui se sont investies tout de même les week-ends. Il va donc être compliqué de trouver des employés qui ouvrent tous les jours.

Je souhaite que cela fonctionne à nouveau très bien à Champagnole car il est important, pour la culture à Champagnole, d'avoir un cinéma de qualité qui ouvre régulièrement.

**M. le Maire.**- C'est ton avis, tu as le droit de le donner, je ne commente pas.  
Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme Benoit.**- Est-ce que je peux faire une annonce ?

**M. le Maire.**- Oui.

**Mme Benoit.**- Vous allez bientôt voir fleurir, dans les vitrines de Champagnole, une affiche sur la marche rose. Nous avons besoin de mains ce jour-là, je m'adresse surtout aux messieurs, pour nous aider. Il nous faut entre autres des éclaireurs pour faire la circulation à certains points stratégiques par rapport à la marche.

S'il y a des bonnes âmes, qu'elles se manifestent.

**Mme Guichardière.**- Je suis désolée, Ghislaine, car j'ai participé à cette action l'année dernière mais ce n'est pas possible cette année. Je ne suis pas là ce week-end, vous ne pourrez donc pas compter sur moi.

**M. le Maire.**- J'ai une petite annonce à faire à ceux qui font partie de la commission bus. Il y aura une réunion vendredi prochain à 14 heures.

Y a-t-il d'autres questions ?

Sinon, je lève la séance.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 20 h 58.

La Secrétaire de Séance,



Ghislaine BENOIT

Le Maire,



Guy SAILLARD